

## Obligation de l'employeur : suppression de poste

Par lasam, le 27/10/2008 à 16:26

Bonjour,

Ce jour, mon responsable vient de m'annoncer (dans le couloir) que mon poste etait supprimé, et que dés demain, je retournerai sur mon ancien poste de magasinier.

## Question:

Mon employeur a-t il des obligations en terme de delai et de loi dans ce cas. Peut-il comme cela la veille pour le lendemain, m'avertir de la suppression de poste et de mon changement de poste (magasinier qui etait on ancien poste; Seul changement).

Merci par avance de vos retours.

Par jeetendra, le 27/10/2008 à 18:25

bonsoir, la réponse est oui, cela releve du pouvoir de direction de l'employeur, cordialement